

# DSR ... Délégation à la Sécurité Routière ? Ou DSPE, la Délégation à la Sécurisation des Places d'Examen ?

JUIN 2021

Sa raison d'être, son identité consiste à établir et mettre en œuvre une politique de sécurité routière afin de réduire le nombre d'accidents de la route.

Quant à la Sous-direction de l'éducation routière et du permis de conduire, ses deux missions principales sont :

- \* définir, piloter et évaluer les politiques touchant à l'éducation et à la formation des usagers de la route ;
- \* réglementer le permis de conduire et le secteur professionnel de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.

## VRAIMENT ?

En ce qui concerne notre secteur d'activité et en particulier l'examen du permis de conduire, la DSR remplit-elle sa mission première ... mettre en œuvre une politique de sécurité routière visant à réduire le nombre d'accidents ?

## LE CONSTAT

Force est de constater que le niveau des candidats à l'examen du permis de conduire a fortement régressé depuis ces 10 dernières années. C'est une réalité que constatent tous les jours les IPCSR, ce triste constat est très souvent partagé avec les enseignants de la conduite.



La connaissance des règles élémentaires du code de la route est à peine acquise. L'externalisation de l'épreuve du code a eu pour conséquence la perte de plus de 20 points du taux de réussite, passant de 71,48 % en 2015 à 50,5 % en 2019. De plus, la DSR reconnaît une fraude massive et avérée à cet examen chez les opérateurs agréés. Les salles d'enseignement théorique dans les auto-écoles se vident au profit de la vente de forfaits Prépacode en ligne. La qualité des formations à la conduite est, elle aussi toujours plus faible, en particulier récemment. Suite à la crise sanitaire, les EECA ont eu besoin de refaire leur trésorerie et la pénurie d'enseignants ont été des facteurs aggravants.

**Le SANEER, 1ère force syndicale de la  
filiale Éducation et Sécurité Routières**

## LA POLITIQUE DE LA DSR

Le SANEER, les Inspecteurs et Délégués au permis de conduire et à la sécurité routière ont constaté que la seule politique, que met en œuvre la DSR, depuis maintenant plus de 10 ans, n'a qu'un seul but. Elle est axée uniquement sur deux points, produire toujours plus de places d'examen B, ce, sans recruter les effectifs nécessaires à la demande, et rendre l'examen du permis de conduire toujours plus facile, afin que le taux de réussite ne s'effondre pas.



Cette politique a des conséquences néfastes, tant sur les IPCSR qui voient le panel de leurs missions se réduire, de réforme en réforme, que pour la sécurité routière car le niveau des candidats mis sur la route est de plus en plus préoccupant.

## LA PROPOSITION DU SANEER



Il est impératif de stopper cette politique démagogique qui nous mène droit dans le mur. Le permis de conduire, passeport pour l'emploi, est, en nombre, le premier examen de France. Un effort de recrutement d'IPCSR doit être fait. Seuls les fonctionnaires d'État ont obligation d'exercer leurs fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité, ils doivent faire preuve de neutralité et respecter le principe de laïcité. Ils sont garants de l'équité de traitement des usagers du service public.

Si le ministère de l'Intérieur ne parvient pas obtenir les effectifs nécessaires, le SANEER proposera au ministre de modifier le nom de la DSR et de la Sous-direction ERPC par la Délégation à la Sécurisation des Places d'Examen (DSPE) et la Sous-direction à la Production de Places d'Examen SD-PPE !



**Le SANEER, 1ère force syndicale de la  
filière Éducation et Sécurité Routières**